

Séance du jeudi 26 octobre 2023 à 20h

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Richard LIEBY, adjoints  
André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPER, Elodie GERUM conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Alain MORILLON procuration à André BECK  
Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ  
Dominique RISTORCELLI procuration à Richard LIEBY  
Claude SCHULLER procuration à Pierrette KEMPF  
Raymonde SEILER, procuration à Emmanuelle BONDUELLE  
Guillaume POIMBOEUF procuration à Elodie GERUM  
Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : *néant*

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents : 8*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

---

Convocation du 20/10/2023

### **9. Vœu pour un déstockage intégral et encadré des déchets ultimes de Stocamine**

Il est proposé de soutenir le vœu du Conseil d'Agglomération de m2A le 16 octobre 2023.

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph Else situé sur le ban de la Commune de Wittelsheim.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, condamnant le bloc 15, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés. Si 2 000 tonnes de déchets mercuriels (soit 97% des déchets mercuriels) ont été ensuite extraites, 63 429 big-bags sont encore identifiés dans les galeries.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de Wittelsheim.

A force de tergiversations et de non décision, le temps passant, les phénomènes de convergence ne font que dégrader gravement les galeries et puits, et le matériel situé au fond de la mine se dégrade également fortement.

Une réunion ministérielle s'est tenue le 19 septembre 2023, en présence des représentants des collectivités (Région, Collectivité européenne d'Alsace, commune de Wittelsheim, Mulhouse Alsace Agglomération), des parlementaires locaux et des services de l'Etat, faisant suite à une précédente réunion dans le même périmètre avec le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu.

Ce dernier a fait état des 134 études d'experts internationaux, y a exposé les deux hypothèses de déstockage et de confinement, et les contraintes techniques (liées à la mine, au matériel et à l'incendie du bloc 15), humaines, réglementaires, conduisant à l'impossibilité, selon l'Etat, de mener le déstockage à terme dans un délai court. Le confinement s'imposant de ce fait de manière transitoire, avant 2027 pour protéger la nappe phréatique et les hommes (après cette date, les études évoquent un danger certain pour les interventions humaines du fait des phénomènes de convergence). Il a regretté la non-prise de décision les 20 dernières années conduisant à cette situation d'urgence.

Les élus locaux ont tous fait part unanimement de l'impérieuse nécessité de protéger la nappe d'Alsace, l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe, personne ne souhaitant prendre le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle affectant à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes.

Les élus présents ont également affirmé que si la solution de confinement temporaire était prise par l'Etat, des garanties devaient être apportées quant à la réversibilité de ce confinement temporaire, avec la volonté, dans le plus court délai, d'un déstockage intégral de STOCAMINE.

Le Ministre a également exposé aux élus un projet de Plan de prévention des risques et de suivi du Bassin potassique qui s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : Apporter les meilleures garanties dans les opérations de confinement
- Axe 2 : Assurer la maîtrise foncière des lieux, afin de permettre d'intervenir dans le futur
- Axe 3 : Faire un site porteur de biodiversité, tout en conservant la mémoire
- Axe 4 : Réduire d'autres sources de pollution de la nappe d'Alsace.

Par une réunion en date du 6 octobre en Sous-Préfecture de Mulhouse, avec les mêmes représentants, ce plan appelé « Projet de territoire et de réversibilité de Stocamine » a été affiné sur les axes 3 et 4.

Au demeurant, aucune information officielle n'a encore été transmise, si ce n'est l'arrêté préfectoral pris par le Préfet du Haut-Rhin en date du 28 septembre 2023 autorisant, de manière contradictoire, la prolongation, pour une durée illimitée, à la société des Mines de Potasse d'Alsace de stockage souterrain en couches géologiques profondes, de produits dangereux, non radioactifs, sur le territoire de la commune de Wittelsheim. Le terme « illimité » ne correspond pas à l'esprit des discussions tenues et documents présentés par le Ministre.

Face à cette situation, les élus du Conseil Municipal de Dietwiller souhaitent réaffirmer avec détermination leur souhait de déstockage intégral des déchets, ayant comme priorité absolue la préservation de la nappe d'Alsace.

Considérant la décision de confinement temporaire évoquée dans les réunions, le « Projet de territoire et de réversibilité de Stocamine » présenté, et l'arrêté préfectoral pris, les élus du Conseil Municipal demandent :

- une modification de l'arrêté préfectoral, retirant le terme « illimité » en le remplaçant par « jusqu'aux opérations de déstockage » ;
- une officialisation du «Projet de territoire et de réversibilité de Stocamine» actant notamment :
  - l'association des élus locaux au suivi de ces opérations dans le cadre d'un organisme de surveillance « Observatoire de la réversibilité » présidé par un élu local,
  - le développement de la recherche technologique avancée pour permettre le déstockage sans danger pour l'homme dans les meilleurs délais,
  - une évaluation des moyens financiers dédiés avec des garanties financières pluriannuelles, pérennes, votées dès la loi de finances 2024, et provisionnées annuellement dans un organisme local indépendant qui puisse les actionner,
  - la création d'un projet mémoriel basé sur la mémoire environnementale et la mémoire minière,
  - la réalisation d'opérations de dépollution de nouvelles friches industrielles en surface ayant un impact sur la nappe d'Alsace ;
- une présentation technique du sujet pour les élus, permettant de partager les constats et expertises ayant conduit l'Etat à prendre cette décision, mais aussi une présentation des opérations qui seront conduites dans le cadre de cette décision (confinement temporaire, préparation du déstockage, déstockage) avec une évaluation de la durée de ces opérations, permettant de définir un horizon de déstockage et le montant nécessaire à provisionner.  
L'intégralité de ces mesures cohérentes et indissociables a pour but de ne faire peser sur les générations futures ni le poids de l'inaction passée, ni celui de l'impasse présente.

Ce vœu sera transmis au Président de l'agglomération de Mulhouse.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ  
transmis à la sous-préfecture le 30/10/2023 - affiché le 30/10/2023